



Membre des réseaux  
Réserve de biosphère  
(Unesco)  
European & Global  
Geoparks (Unesco)  
Charte européenne  
du tourisme durable  
(Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le

ID : 084-258402346-20200925-2020CS29-DE

## Délibération 2020 CS 29 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

### **Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON AUX ORGANISMES EXTERIEURS**

L'an deux mille vingt et le 25 septembre à 9h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 18 septembre 2020, se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 77 votants :
- 55 membres titulaires présents ;
- 10 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 12 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Nathalie CLAIRAULT, Pierrette FRIMAS, Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, Laurence LE ROY, Monique CHABAUD, Dominique PALAMBO, Béatrice VINCENT, Béatrice GRELET, Sabrina CAIRE, Arlette LEROY, Véronique MILESI, Bérangère LOISEL-MONTAGNE, Adeline LE BARON, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Béatrice TERRASSON, Gisèle MAGNE, Dominique PESSEMESE HOLDOWICZ, Viviane DARGER, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Jeanine DOUZON

**Messieurs** Denis VERKIN, Roland PETIET, Lionel MORARD, Patrick PEYTHIEUX, Pierre LABAN, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISE, Jean-Luc MIOLA, Thierry RICCHARME, Romain FERRARI, Alessandro POZZO, Serge VANNEYRE, Ismaïl EL OUADGHIRI, Jean-François DUBOIS, Yves LERNOUT, Bernard LABBAYE, Grégory BALLIN, Antoine SCARDAMAGLIA, Bernard BRIFFAULT, Antoine HEIL, Michel NOUVEAU, Michel MALIVEL, François DUPOUX, Georges FAUCOUNNEAU, Patrice VARAIRE, Luc MILLE, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Jérémy REYNIER, Pierre EVEN, Roland GIRAUD, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Julien AUBERT, Frédéric SACCO, Pierre FISCHER, Christian CHIAPPELLA

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Ghislaine PINGUET à Madame Béatrice VINCENT  
Hélène BLEUZEN à Madame Charlotte CARBONNEL  
Karine MASSE à Marc BOTTERO  
Catherine NOLLET à Pascal RAGOT  
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI  
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE à Roselyne GIAI-GIANETTI  
Bénédicte MARTIN à Stéphane SAUVAGEON  
Catherine SERRA à Frédéric SACCO

**Monsieur**

Grigori GERMAIN à Paul COPETE  
Sylvain D'APUZZO à Bernard BRIFFAULT  
Fabien GERVAIS-BRIAND à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Michel GASQUET à Paul EVEN

**Etaient excusés :**

**Monsieur** Alain MATHIEU

**Etaient également présents, sans voix délibératives :**

**Mesdames** Corinne MIETZKER, Martine CAMOIN, Evy JOBIN, Sylvia STEINLE, Isabelle BAYONNETTE  
**Monsieur** Jacques GRANGIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts du Parc naturel régional du Luberon,  
Vu les candidatures présentées,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les représentants suivants :
  - Fédération nationale des Parcs naturels régionaux aux côtés de la Présidente et de la Directrice, membre de droit
    - Noëlle TRINQUIER, déléguée du Conseil départemental de Vaucluse
  - Association du réseau des Parcs PACA, aux côtés de la Présidente, membre de droit
    - Noëlle TRINQUIER, déléguée du Conseil départemental de Vaucluse
    - Roselyne GIAI-GIANETTI, déléguée du Conseil régional
  - Conservatoire des Ocre et Pigments Appliqués (SCIC OKHRA) :
    - Michèle MALIVEL, déléguée de la commune de Roussillon
  - Vélo Loisir Provence (VLP)
    - Sébastien TROUSSE, délégué de la commune de Cheval-Blanc
  - Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM)
    - Lionel MORARD, délégué de la commune de Buoux
  - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
    - Ismaïl EL OUADGHIRI, délégué de la commune de Manosque
  - Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau à usage agricole (OUGC84)
    - titulaire : Michel NOUVEAU, délégué de la commune de Robion
    - suppléant : Lionel MORARD, délégué de la commune de Buoux

- Comité de programmation groupe d'action locale Haute-Provence Luberon (GAL) :
  - titulaire : Sabrina CAIRE, déléguée de la commune de la Brillanne
  - suppléant : Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL, déléguée de la commune de Cheval-Blanc
  
- Régie de l'EPTB de la Durance :
  - Jean-Pierre HAUCOURT
  
- Commission Locale de l'Eau du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du Calavon-Coulon (CLE)
  - François DUPOUX
  
- Réserve naturelle de France
  - titulaire : Gilles LANDRIEU, délégué de la commune de Saint-Saturnin-les-Apt
  - suppléant : Béragère LOISEL-MONTAGNE, déléguée de la commune des Taillades
  
- Réserve de biosphère Luberon-Lure
  - Viviane DARGER, déléguée de la commune de Viens
  
- Association des Géoparcs mondiaux :
  - Sabrina CAIRE, déléguée de la commune de la Brillanne
  
- Association des Géoparcs européens :
  - Sabrina CAIRE, déléguée de la commune de la Brillanne
  
- Association des Géoparcs français :
  - Sabrina CAIRE, déléguée de la commune de la Brillanne
  
- Centrales Villageoises Lure-Albion :
  - Thierry RICARME, délégué de la commune de Dauphin
  
- Centrales Villageoises du Pays d'Aigues :
  - Noëlle TRINQUIER, déléguée du Conseil départemental de Vaucluse
  
- Association nationale des Centrales Villageoises :
  - Thierry RICARME, délégué de la commune de Dauphin

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Dominique Santoni".

Dominique SANTONI